

Comment gérer la défiscalisation des heures supplémentaires ?

Si vous avez un salarié qui travaille sur plusieurs de vos productions et qui a des heures supplémentaires défiscalisables à hauteur de 5000,00 €, vous vous êtes certainement posé la question de comment gérer cette limite d'un dossier à un autre. Voici comment faire dans Studio.

Comment connaître le montant des heures supplémentaires déjà défiscalisées ?

Le montant des heures supplémentaires défiscalisées correspond aux différents montants des heures saisies dans les modules à racine 1219. Il suffit donc de lancer un cumul de l'historique du salarié sur chacun des dossiers où il a travaillé et d'additionner tous les montants des modules 1219.

Pour avoir le cumul de l'historique d'un salarié, au menu de Studio, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Salariés** » (ou en cliquant sur ). Sélectionnez le salarié concerné et cliquez sur le bouton . Positionnez-vous sur la dernière page de l'historique et localisez les modules commençant par 1219. Cumulez les différents montants de ces modules.

Exemple :

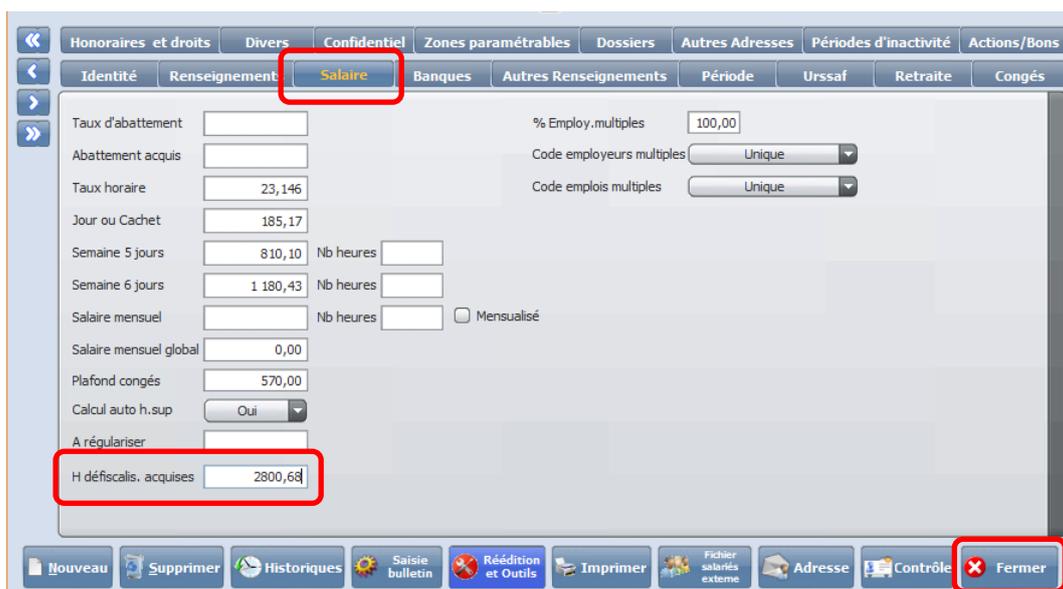
Cumuls						Page: 15/...		
Module	Libellé	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	
112500	Jour Férié 22/04 (7H)	2,00	162,022	324,04				
117100	JOURS		185,170					
117200	Semaine 5 jours 35 Heures	13,00	810,100	10 531,30				
121861	MAJORATION NUIT 25%	3,00	5,787	17,36				
121864	MAJORATION JOUR FERIE 50%	18,00	11,573	208,32				
121865	Majoration 27/5 100%	9,00	23,146	208,31				
121951	HEURES SUP 25% (35 heures)	80,00	28,933	2 314,60				
121952	HEURES SUP 50% (35 heures)	14,00	34,719	486,08				
123200	Indemnité Repas	5,00						
123200	Télétravail	12,00	75,000	900,00				

Dans cet exemple le montant des heures défiscalisées s'élève à 2314,60 + 486,08 soit 2800,68 €.

Comment indiquer dans le nouveau dossier le montant des heures supplémentaires déjà défiscalisées ?

Une fois que vous connaissez le montant des heures défiscalisées, vous devez indiquer ce montant dans la fiche salarié de votre nouveau dossier.

Dans le nouveau dossier, au menu de Studio, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Salariés** » (ou en cliquant sur ). Sélectionnez le salarié concerné et cliquez sur l'onglet « **Salair**e ». Le montant des heures défiscalisées doit être indiqué dans la rubrique « **H. défiscalis. Acquis**es ».



The screenshot shows the 'Salair' tab in the Studio software. The 'H défiscalis. acquises' field is highlighted with a red box and contains the value '2800,68'. The 'Fermer' button at the bottom right is also highlighted with a red box.

Cliquez ensuite sur le bouton  et à la question « La fiche SALARIE a été modifiée, Validez-vous ces modifications ? » cliquez sur OUI.